

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7381976101

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7381976101>

Cette annonce a été mise en ligne le **25 octobre 2024** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**



*Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée
dénommée « GROUPE ANJOU LOIRE NOTAIRES »,
titulaire d'un Office Notarial à TIERCE (49125), 2, bis rue
de Longchamp, identifiée sous le numéro CRPCEN 49031*

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 18 octobre 2024 reçu par Maître Matthieu COURTOIS, notaire à TIERCE (49125) 2 bis rue de longchamp, Monsieur Yves Marie Alain KERJEAN né à ANGERS (49000), le 21 novembre 1967 et Madame Pauline Solange Hélène Marie KERJEAN née VACARIE à TOULOUSE (31000) le 6 septembre 1973, demeurant ensemble à NANTES (44000) 13 passage Louis Levesque, mariés à la mairie PARIS (75015), le 7 mai 2004 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, et ayant opté depuis pour le régime de la Communauté réduite aux acquêts aux termes d'un acte reçu par Maître Franck BRITON, notaire à SAINT-HERBLAIN (44800), le 9 janvier 2014, homologué suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de NANTES (44000) le 20 novembre 2014, dont la grosse a été déposée au rang des minutes dudit Notaire, ont décidé d'aménager leur régime matrimonial en apportant un bien propre à la communauté.

Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

Maître Matthieu COURTOIS

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex